



N°25
17/10/2018



Animateur filière
Jean-Michel LHOPE
ACPEL
acpel@orange.fr

Animateurs délégués

Poireau : Sylvie SICAIRE CA 16
sylvie.sicaire@charente.chambagri.fr

Céleri et carotte :
Benoit VOELTZEL - CA17
benoit.voeltzel@charentemaritime.chambagri.fr

Tomates abris froids :
Geoffrey MONNET - CA 86
Geoffrey.monnet@vienne.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET,
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Maraîchage / Edition Nord NA
N°X du JJ/MM/2018 »*



Edition Nord Nouvelle-Aquitaine
Départements 16/17/79/86/87

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur **Formulaire d'abonnement au BSV**

Ce qu'il faut retenir

Poireau

- **Teigne** : le vol est terminé.
- **Mouche mineuse** : la mouche adulte continue d'être active, avec des piqûres de nutrition sur ciboulette et poireau. Les premières larves sont observées depuis une semaine sur un site en Charente.
- **Rouille** : peu d'évolution des dégâts, qui restent faibles sur deux sites dans le Limousin.
- **Thrips** : dégâts faibles à importants sur deux sites dans le Limousin.

Carotte et céleri-rave

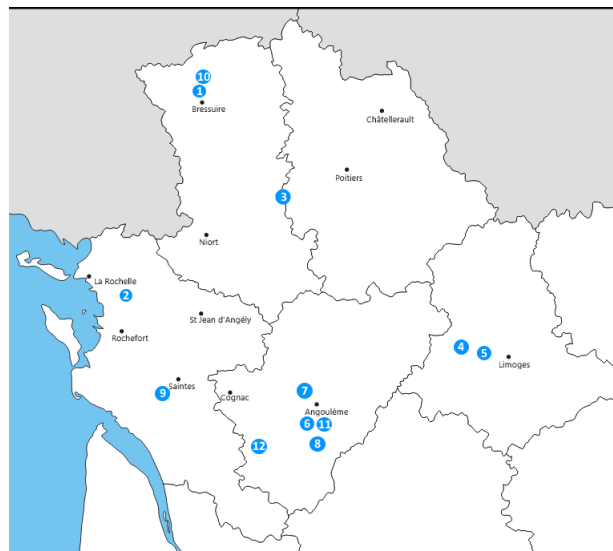
- **Mouche de la carotte** : captures faibles à nulles, sauf pour un site de carottes en Charente-Maritime. Pas de dégât pour les parcelles de carottes déjà arrachées.
- **Septoriose** : le risque est encore présent, mais uniquement pour les parcelles qui n'ont pas atteint le calibre et qui seront arrachées plus tardivement.
- **Abeilles** : protégeons-les !



Poireau

L'ensemble du réseau d'observateurs est en place.

Les observations portent principalement sur la teigne et la mineuse du poireau. D'autres suivis ponctuels sur rouille et thrips viendront compléter ces notations.



Salissement en cultures de poireau
(Crédit Photo : S. SICAIRES - CDA16)

En Charente, sur les premières implantations de fin juin, les poireaux sont avancés en grosseur, alors que sur celles de juillet, ils le sont moins.

Globalement, les parcelles ont souffert d'un enherbement conséquent, qui a pu nécessiter des passages à la main.

Les implantations ne présentent pas ou peu de maladies.

• Teigne (*Acrolepiosis assectella*)

Observations du réseau

Site	Nombre de teignes relevées par semaine (pour 2 pièges deltas)															
	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42
1	0	0	0	32	44	9		4	31		5	8	1	0		
2		8				1	0									
3				0	0	0	0			0	1	6	1	0	0	0
4					0			0	0	0	0	0	0	0	0	0
5					0			0	0	0	0	0	0	0	0	0
6					0	0	0	0								
9										0			0	0	0	0
11										2	1	0	0	0	0	0
12											0			3	1	

Depuis plus d'un mois, les piégeages de teigne sont faibles ou nuls, le vol est terminé pour l'année.

En règle générale, les perforations observées sur poireaux sont limitées sur les parcelles.

Évaluation du risque : le vol est terminé, le risque est faible.

- **Mouche mineuse (*Napomyza gymnostoma*)**

Observations du réseau

Site	Piqures de nutrition Mouches Mineuses sur ciboulette : Nombre de pieds touchés (%) par semaine												
	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42
3								0	0	30	40	100	0
4		0			0	0	0	0	0	0	60		100
5		0			0	0	0	0	0	0	70		100
6		0	0	0	0							0	
7	0	0	0	0		15	15	15	15	15		10	
8					0	0	15	15		70	45	30	
9							0	30		30	0	45	85
10								0		15			
11							0	0	0	0	0	0	
12								0			30	45	



Piqures de nutrition sur feuilles de poireau

(Crédit Photo : P. MOULIN – ACPEL)

L'activité de la mouche mineuse se maintient encore cette semaine sur la majorité des sites renseignés, avec des piqûres de nutrition observées sur ciboulette sur 75% des sites de suivi.

Un site en Charente-Maritime confirme des piqûres de nutrition visibles directement sur poireau (Cf. photo). De plus, depuis la semaine dernière, un site en Charente (site n°12) signale des larves (8% des poireaux touchés).

Il est important de noter que les piqûres de nutrition sont causées par la mouche adulte et précèdent la ponte. Il s'écoule environ un mois et demi à deux mois entre l'observation des piqûres et la présence des pupes, provoquant la dépréciation du poireau à l'intérieur des fûts.

Évaluation du risque : l'activité de cette mouche est élevée depuis un mois. Le risque de pontes est présent et les premières larves sont susceptibles d'apparaître ces prochaines semaines (premières observations sur un site en Charente depuis une semaine). Soyez vigilant !

- **Rouille (*Puccinia porri*, *Puccinia allii*)**

Observations du réseau

Dans le Limousin, on observe peu d'évolution des symptômes de rouille sur les deux parcelles de suivi. Les dégâts restent faibles en intensité (1 à plus de 5% de la surface foliaire touchée).

Sur les deux autres sites suivis, on ne remarque pas de symptômes.



Dégâts de rouille sur poireau

(Crédit Photo : J-M. LHOTE – ACPEL)

Évaluation du risque : les conditions humides sont favorables à l'extension de cette maladie. Repérer les premières pustules. Risque à nuancer en fonction de la sensibilité des variétés.

- **Thrips (*Thrips tabaci*)**

Observations du réseau

Sur deux sites de suivi dans le Limousin, on observe des piqûres de thrips. Les dégâts sont faibles à importants (jusqu'à 100% des plantes touchées et plus de 10% de la surface foliaire touchée).

Sur les deux autres sites suivis en Charente-Maritime et dans les Deux-Sèvres, on ne note pas de symptômes.



Dégâts et thrips sur poireau

(Crédit Photo : S. SICAIRE – CDA16)

Évaluation du risque : on observe des dégâts faibles à importants sur deux sites dans le Limousin. La pression devrait diminuer avec les pluies et les baisses de températures.

Carotte et céleri-rave

Mouche de la carotte (*Psila rosae*)

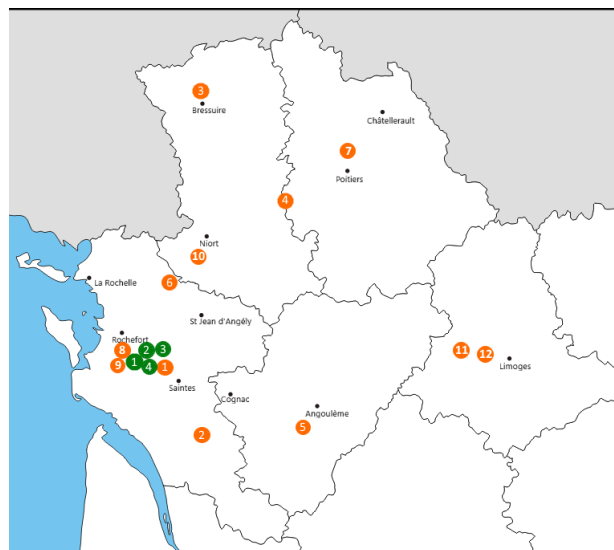
En raison de la biologie particulière de la mouche de la carotte, la réalisation de piégeages à la parcelle permet d'identifier les périodes à risque.

Observations du réseau

En cultures de céleris-raves, le vol d'automne se poursuit, avec des niveaux de population inférieurs au seuil indicatif de risque de 0,2 mouche par piège et par jour.

En cultures de carottes, les captures restent nulles à faibles, sauf pour un site en Charente-Maritime (site n°6) qui présente un niveau de population supérieur au seuil indicatif de risque de 0,1 mouche par piège et par jour.

Toutefois, si cette parcelle est prévue d'être arrachée d'ici 3 semaines, le risque demeure faible, puisque la larve n'aura pas le temps de provoquer de dégâts significatifs (délai d'environ un mois entre la ponte et les premiers dégâts).



	Site	Nombre de mouches relevées par semaine sur 5 panneaux par parcelle																											
		15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42
Carotte	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	
	2					0	0	1	3	2	15	2	1	4	3	1	1	2	4	4	8	22	9	9	15	X			
	3									0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	X	
	4										0		0	0	0	0	0	0	0			0	0	0	1	0	0	0	
	5											1	3	3	2	0	4	1	0	0	35		10				10		
	6														0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	10	
	7															0	0												
	8															0	1	0	0	0	0	0	2	1	0	0	1	1	1
	9																		2	2	0	0		1		25	0	3	0
	10																		0	0		0	0				0	0	
	11																		0		0	1	0	0	0	0	0	0	
	12																		0		0	0	0	0	2	2	0	0	
Céleri	1						0	2	2	1	0	0	0	0	2	0	1	0	0	0	0	0	2	1	1	3	0	1	
	2						0	3	1	0	0	0	2	0	1	1	0	0	0	0	1	3	1	2	0	0	0	2	
	3						0	1	1	0	0	0	0	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0	4	
	4						0	3	2	1	0	1	1	2	0	0	2	1	0	0		1		0	3	1	1	0	

X : suivi arrêté, car la parcelle est récoltée.

Evaluation du risque

En cultures de carottes et de céleris-raves, le vol d'automne se poursuit avec des niveaux de populations faibles à nuls, sauf pour un site de carottes en Charente-Maritime, pour lequel le seuil de risque est dépassé (risque tout de même faible, si la parcelle est prévue d'être arrachée d'ici 3 semaines).

Pour les parcelles de carottes déjà arrachées, on ne note pas de galeries visibles.

- **Septoriose du céleri (*Septoria apiicola*)**

Observations du réseau

Depuis plus de quinze jours, on observe des dégâts de septoriose sur feuillage (intensité variable de 5 à 60% du feuillage touché), sur des parcelles irriguées par aspersion en Charente-Maritime (parcelles de suivi et autres). Toutefois, ces dégâts tardifs sont peu pénalisants pour la culture, à partir du moment où le calibre des raves est déjà atteint.



Dégâts de septoriose sur céleri-rave

(Crédit Photo : D. ROUVARD – ACPFI)

Des données météo des secteurs de Trizay (17), d'Agressais (86) et de Mansle (16) sont utilisées pour les calculs du modèle de prévision des risques Septoriose céleri DGAL Septocel (sur Inoki®). Pour des plantations du 15 avril, les cycles du champignon au 17 octobre, sont :

Site station	Nombre de cycles	Dates théoriques des prochaines sorties de taches
Trizay (17)	8	Pour le cycle 7, sorties de taches prévues du 9 au 28 octobre Pour le cycle 8, sorties de taches prévues du 30 octobre au 5 novembre
Mansle (16)	7	Pour le cycle 6, sorties de taches prévues du 8 au 14 octobre Pour le cycle 7, sorties de taches prévues du 27 octobre au 5 novembre
Agressais (86)	9	Pour le cycle 8, sorties de taches prévues du 27 septembre au 15 octobre Pour le cycle 9, sorties de taches prévues du 23 octobre au 5 novembre

Évaluation du risque : le risque est présent, mais uniquement pour les parcelles qui n'ont pas atteint le calibre et qui seront arrachées plus tardivement.

- **Autres problématiques**

Observations du réseau

Sur une parcelle de suivi de carottes dans le Limousin, on peut observer de nombreux dégâts de rongeurs (lapins, campagnols).

Notes nationales et informations

• Abeilles

**Les abeilles butinent, protégeons les
Respectez la réglementation « abeilles »
et lisez attentivement la note nationale BSV 2018 sur les abeilles**



1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

[Pour en savoir plus :](#)

« Les abeilles butinent » :

http://www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/025_Eve-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV_2017/Notes_techniques/plaquette_abeilles_butinent_2010.pdf

« Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les ! » :

http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note_nationale_abeilles_et_pollinisateurs_2018_v12_def_cle817a9c.pdf

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Maraîchage / Edition Nord Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :

CDA 16, CDA 17, CDA 86, CDA 87, producteurs en AB (FRAB) et maraîchers diversifiés orientés vers les circuits-courts.

.....
Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).
.....

.....
" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".
.....